



## **PRIMES ET CHÔMAGE PARTIEL**

Le 18/11/2020

Malgré les critiques de certains, le Pôle Traction reste fidèle à ses principes :

### **La défense des conditions de travail et la rémunération des salariés.**

Depuis le début de la crise de la Covid-19, les salariés de MTS sont sur le pont, malgré les risques sanitaires.

Lors de l'annonce du chômage partiel et du chômage partiel/partiel, nous avons interpellé la direction générale et le département, afin que les agents de conduite en cette fin d'année ne soient pas en plus impactés financièrement.

### **Nous avons eu en partie gain de cause !**

En effet, la POS sera remontée entièrement pour les collègues en chômage partiel/partiel (avisés au minimum 24h avant), conformément au protocole conduite négocié par le Pôle Traction. De plus, le département s'est engagé à effectuer les rattrapages des EAP, types 2, instructions le week-end. Il y aura donc du chômage partiel/partiel les dimanches, ce qui permettra de préserver les primes afférentes (prime DJF). Bien sûr, les agents qui préfèrent pourront demander à être en chômage partiel la journée entière. Le Pôle traction se félicite de cette décision.

**ADHÉRER AU PÔLE TRACTION, C'EST DÉFENDRE TES DROITS ET TA  
RÉMUNÉRATION !!**